

Classements individuels de fin de saison 2020-2021

Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Publication et/ou appels
<p>Séries A et B0</p> <p>Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evénements</p>	<p>Publication officielle (site FRBTT)</p> <p>le 17 mai 2021</p>	<p>à adresser :</p> <p>Mr Claude JUNIUS Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>le 3 juin 2021 date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des modifications</p> <p>le 10 juin 2021</p> <p>Appel jusqu'au 28 juin (date limite) chez : Melle Nathalie ALEXANDER (S.G. National) Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>date de la poste faisant foi Publication le 30 juin 2021</p>
<p>Séries B2-B4-B6</p> <p>Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone</p>	<p>Gel des classements</p>	<p>ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p>entre le 1 et le 10 mai 2021 via l'espace personnel ou courrier (voir EP) date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 18 mai 2021</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>
<p>Séries C0 à NC</p> <p>Ces classements sont attribué par les Provinces</p>	<p>Gel des classements</p>	<p>ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p>entre le 1 et le 10 mai 2021 via l'espace personnel ou courrier (voir EP) date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 18 mai 2021</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>

MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande, introduite sur le formulaire repris dans l'EP, doit être envoyée **par courrier normal ou via l'espace personnel** au Secrétariat de l'AFTT.

Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel.

Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif**.

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.